# LETTRE

# A THURIOT,

*Au sujet de ses soixante et onze Collègues détenus.*

Ce 6 Brumaire.

J'AI assisté à la séance du premier brumaire, et j'ai été témoin, Thuriot, de la perfidie avec laquelle tu as déclamé contre les seuls députés courageux (car les autres sont des lâches) qui ont dit la vérité sur les événements du 31 mai. J'ai vu se renouveller ces misérables moyens, si souvent employés par toi et Robespierre. Je t'ai suivi dans tes phrases insignifiantes, et peu de mots suffiront pour t'anéantir.

Tu avois d'abord paru te ranger du parti de ceux qui vouloient établir le règne de la justice; mais tu veux une justice à ta manière; tu crois qu'avec ces mots de salut public et de tranquillité tu en imposeras à la Convention. Vas, le temps est passé, où l'on endormait ainsi la Convention nationale et le Peuple. (1) Mais examinons ce que tu as avancé contre tes soixante et onze collègues détenus.

Tu as dit qu'ils rameneroient des divisions dans le sein de la Convention. Tu as bien profité à l'école de Robespierre. Ils ramene-

---

(1) Thuriot n'a pas, sans doute, fait attention à ce qu'il a dit. En effet il a avancé, que si le SALUT PUBLIC (mot bannal qu'il a toujours à la bouche) exigeoit que quelques députés sortissent du sein de la Convention, ils ne devroient pas balancer. Et pourquoi donc, Thuriot, le SALUT PUBLIC n'exigeroit-il pas que tu sortisse aussi de la Convention ?

roient des divisions! Dis plutôt, Thuriot, que tu craindrais de les voir rentrer ; tu tremblerais qu'ils ne vinssent un jour à te reprocher tes crimes ; car quoique tu aies toujours dans la bouche le mot d'humanité, tu fus aussi . . . . . tu m'entends.

Ce n'est pas la seule raison que tu aies allegué contre eux ; tu as dit que la plupart n'avaient pas voté la mort de Capet. Tu conviendras d'abord qu'il n'appartient qu'aux tyrans de faire à quelque citoyen un reproche de son opinion : mais puisque tu as été assez bon que de rappeler le temps passé, pourquoi n'as-tu pas aussi parlé de Robespierre? Pourquoi n'as-tu pas dit, qu'ils ont sans cesse poursuivi et dénoncé ce monstre, tandis que vous, *Monsieur* Thuriot, et vos amis, vous le protégiez ? Que n'as-tu donc aussi rappelé qu'ils ont toujours été les ennemis de d'Or-

léans, que vous avez constamment défendu, et sur-tout le jour où ces soixantes et onze, que vous accusez, avoient fait porter un décret pour chasser ce d'Orléans du territoire de la République? J'ai aussi remarqué que tu n'as point parlé de Danton, Lacroix, Hébert, Chaumette, Henriot, qu'ils ont *toujours* dénoncé, et que vous avez *toujours* soutenus, tant qu'il a été en votre pouvoir.

On a fait ensuite une histoire du 31 mai. On a dit : avant le 31 mai la Convention était agitée; après cette journée le calme revint et on donna au peuple une Constitution *démocratique.*

Il est vrai qu'avant cette époque la Convention était agitée; mais du moins on pouvait sans crainte émettre son opinion. Après le 31 mai, la liberté fut anéantie; le calme qui succéda à ces journées fut plus funeste

à la patrie, que l'agitation qui les avait précédées. C'est depuis ce temps que la France fut en proie à tous les malheurs qui la désolèrent; que les échafauds furent teints du sang des Patriotes; que les départemens se virent livrés aux fureurs des petits tyrans, complices de ceux qui avaient porté atteinte à la Représentation nationale; et l'on peut dire que ce jour fut celui où Robespierre monta sur le thrône dictatorial. Tu parles d'une constitution donnée au peuple! Et actuellement que cette constitution est faite, le peuple en est-il plus heureux, puisque vous êtes encore parvenus à lui faire croire qu'il devoit s'en priver *pour son bonheur* (2).

---

(2) Une des grandes raisons que pouvoient donner ces messieurs du 31 mai, c'étoit de dire, qu'après la journée du 31 mai le peuple avoit eu de suite une constitution. Mais il est aujourd'hui bien prouvé qu'on

Mais quoiqu'aient pu dire Thuriot et tous les apologistes du 31 mai, ils ont en quelque sorte avoué leurs torts. Car tout en faisant l'éloge de cette journée, ils disaient *qu'il fallait jetter un voile sur le passé.* Jetter un voile sur le passé! Vous êtes donc bien coupables, puis que vous craignez le flambeau de la vérité. Non, non, Thuriot, il ne faut pas jetter un voile charitable sur les évènemens passés; il faut frapper par-tout où il y a des criminels; *quand même ils se trouveraient dans la Convention.* Tu as encore dit, qu'il étoit inutile de faire rentrer ces soixante et onze députés détenus,

---

ne se hâta de faire cette constitution, que pour sanctifier en quelque sorte cette insurrection qui, organisée dans des vues coupables, n'est devenue utile, que parce que le peuple l'a régularisée à force de vertu; et si quelqu'un pouvoit douter de ce que je dis, il n'a qu'à voir l'usage que l'on fait de la constitution et il s'en convaincra facilement.

que la Convention étoit bien comme elle est. Et crois-tu donc, que si ces soixante et onze détenus y rentroient, elle ne serait pas mieux? Tu n'aurais peut-être pas à la vérité autant d'influence; tu ne serais peut-être pas du Comité de salut public, etc. Mais, Thuriot, un *patriote* comme toi ne sait-il point sacrifier son intérêt particulier au bien général? D'ailleurs pour le vil métier de conciliateur que tu exerce, on s'en passerait fort bien. Je sais bien que de recevoir des applaudissemens des Billaud, Collot et compagnie, que rentrer en grâce auprès des Jacobins, c'est une chose bien flatteuse; mais aussi passer pour un fourbe, un homme faux, ce n'est pas un grand avantage. Choisis, Thuriot.

Lorsque tu eus dit qu'il serait dangereux de laisser rentrer dans le sein de la Représentation nationale tes soixante et onze collègues, et que tu te vis battu, tu changeas de bat-

terie ; tu cherchas à retarder le rapport : tu dis, qu'outre leur protestation, il y avait encore des correspondances.

Enfin tu finis par devenir doux comme un mouton. Ah, Thuriot! Il semble que tu veuilles marcher sur les traces de Barrere ! Cependant décide toi ; il n'y a que deux routes, la vertu et le crime. Si tu t'écarte de la première, tu tomberas comme Barrère dans le sentier du crime. Néanmoins cette séance, malgré les efforts de Thuriot et autres, a fait découvrir de grandes vérités, et elle a convaincu tout homme qui pense, de deux choses ; la première, c'est que le 31 mai avoit été organisé par des conspirateurs pour anéantir la Convention et la liberté ; la seconde, c'est que de cette époque date le malheur du Peuple Français et la tyrannie de Robespierre.

*Signé* VÉRIDIQUE.